Nations Unies S/2004/677



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 août 2004
Français
Original: anglais

Lettre datée du 24 août 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 1552 (2004) du Conseil de sécurité, en date du 27 juillet 2004, concernant la République démocratique du Congo. Au paragraphe 5 de ladite résolution, le Conseil m'a prié de rétablir, en consultation avec le Comité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, et pour une période expirant le 31 janvier 2005, le groupe d'experts visé à l'article 10 de la résolution 1533 (2004). Au paragraphe 6 de la résolution 1552 (2004), le Conseil de sécurité a prié le groupe d'experts de lui faire rapport par écrit, avant le 15 décembre 2004, sur l'application de l'embargo sur les armes imposé par le paragraphe 20 de la résolution 1493 (2003) et renouvelé par la résolution 1552 (2004), en formulant des recommandations à cet égard.

En conséquence, je vous informe que, en consultation avec le Comité, j'ai nommé les experts ci-après :

Mme Kathi Lynn Austin (États-Unis d'Amérique)
M. Victor Dupere (Canada)
M. Jean-Luc Gallet (France)
M. Léon-Pascal Seudie (Cameroun)

Je vous serais obligé de bien vouloir porter cette information à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

04-46884 (F) 250804 260804